

Brignais, le 4 juillet 2022

**Nombre de conseillers en
exercice : 37**

Présents : 35
Votants : 35
Abstentions : 0
Contre : 0
Pour : 35

**Objet : Suppression d'un
emploi conseiller socio-
éducatif**

**Communauté de Communes de
la Vallée du Garon**

Parc d'activités de Sacuny
262 rue Barthélémy Thimonnier
69530 Brignais

Tél. 04 72 31 78 72
contact@cc-valleedugaron.fr

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt deux

Le 28 juin :

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée du Garon dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Millery, sous la présidence de Madame Françoise GAUQUELIN, Présidente

Date de convocation du Conseil Communautaire :

Le 22 juin

PRESENTS : MM. Jean-Luc BERARD, Serge BERARD, Mme Laurence BEUGRAS, Mme Agnès BERAL, MM. Guy BOISSERIN, Jean-Marc BUGNET, Lionel BRUNEL, Mme Josiane CHAPUS, MM. Dominique CHARVOLIN, Damien COMBET, MM. Jérôme CROZET, Thierry DILLENSEGER, Mmes Marie DECHESNE, Clémence DUCASTEL, MM. Ernest FRANCO, Pierre FOUILLAND, Pierre FRESSYNET, Mme Françoise GAUQUELIN, MM. Jean-Louis GERGAUD, Jean-Philippe GILLET, Mme Patricia GRANGE, Valérie GRILLON, Corinne JEANJEAN, MM. Erwan LE SAUX, Guillaume LEVEQUE, Mmes Christine MARCILLIERE, Pascale MILLOT, Audrey PLATARET, MM. Jean-François PERRAUD, Grégory NOWAK, Daniel SERANT, Mme Claire REBOUL, Céline ROTHEA, Anne-Claire ROUANET, Catherine STARON

ABSENTS : Mme Christiane CONSTANT, M. Martial GILLE

SECRETAIRE : Valérie GRILLON

Pouvoirs :

Laurence BEUGRAS donne pouvoir à Lionel BRUNEL

Guy BOISSERIN donne pouvoir à Serge BERARD

Damien COMBET donne pouvoir à Françoise GAUQUELIN

Marie DECHESNE donne pouvoir à Anne-Claire ROUANET

Clémence DUCASTEL donne pouvoir à Dominique CHARVOLLIN

Pierre FOUILLAND donne pouvoir à Jean-Louis GERGAUD

Pascale MILLOT donne pouvoir à Catherine STARON

Grégory NOWAK donne pouvoir à Jean-François PERRAUD

Audrey PLATARET donne pouvoir à Patricia GRANGE

Claire REBOUL donne pouvoir à Jérôme CROZET

DÉLIBÉRATION N°2022-42

Vu le rapport par lequel Mme Françoise Gauquelin expose ce qui suit :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale modifiée,

Les textes règlementaires en vigueur permettent à un agent au grade de conseiller socio-éducatif, de passer sur la filière administrative.

La Communauté de Communes de la Vallée du Garon (CCVG) ayant un poste d'attaché vacant, L'agent responsable du Pôle développement social, a pu bénéficier de cette condition et être ainsi nommé au grade d'attaché territorial.

Il convient donc de supprimer l'emploi de conseiller socio-éducatif.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité des votes :

- De supprimer l'emploi de conseiller socio-éducatif, ouvert à tous les grades de ce cadre d'emploi, et crée par délibération n°2016-52, en date du 27/09/2016.

Extrait certifié conforme,

Signé le, 04/07/2022,
GAUQUELIN Françoise



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa réception. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite)

